

Lettre ouverte à

M^{me} Fabienne Buccio, préfète de Gironde

M. Jean-Luc Gleyze, président du département de Gironde

M. Alain Anziani, président de Bordeaux Métropole

M. Alain Rousset, président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Et aux élues et élus¹ des communes de Bordeaux Métropole

sur l'eau...

Vous savez que l'eau est un bien commun rare, une source de vie irremplaçable,

Vous savez que le réchauffement climatique aura un impact fort sur la ressource en eau disponible et sur la capacité de recharge des nappes souterraines,

Vous savez que nous devons économiser et préserver notre eau et que toute pollution sur la nappe phréatique alimentant Bordeaux-Métropole aura des répercussions graves,

Vous savez que l'Agence de l'eau préconise la sécurisation des captages d'eau existants et des efforts d'économie plutôt que la recherche de nouvelles ressources dans le Médoc, ce que vous faites malgré tout,

Vous savez que le projet de la déviation du Taillan-Médoc qui se situe dans le périmètre du projet métropolitain du Parc des Jalles est incompatible avec l'objectif premier de ce dernier qui est « *de poursuivre et amplifier les actions en faveur d'une amélioration de la qualité de l'eau et des sols* »,

Vous savez que le tracé actuel de la déviation intercepte dans sa partie sud un périmètre de protection de champs captants (Thil-Gamarde),

Vous savez que ces champs captants qui alimentent Bordeaux-Métropole sont une zone de vulnérabilité extrême en raison de la configuration géologique du lieu,

Vous savez que ces champs captants ont déjà été l'objet par trois fois de faits graves de pollution dans un passé proche²,

Vous savez que, contrairement à tous les champs captants limitrophes pourtant moins vulnérables, l'arrêté de protection de ces champs captants n'a toujours pas été pris alors même que des procédures étaient en cours en 2012,

Vous savez qu'un expert-hydrogéologique s'est prononcé en 2008 sur les conditions à réunir pour la compatibilité du projet de déviation avec la protection de la ressource en eau potable,

Vous savez enfin que, depuis le démarrage des travaux en octobre 2019, des études et documents rendus publics³ montrent le non-respect des préconisations essentielles de l'expert par le maître d'œuvre, le département de la Gironde, mettant ainsi en évidence les risques de pollution de la nappe dans le secteur sud mais aussi sur tout le tracé de la déviation.

¹ A l'exception du maire de Saint-Médard en Jalles qui a fait voter un moratoire sur les travaux de la déviation du Taillan-Médoc (décision du Conseil Municipal du 30/09/2020)

² Pollution à l'ETBE (ethyl-terbutyl-éther) le 10 juin 2009 ; Pollution aux perchlorates d'ammonium fin juin 2011 ; Pollution à la nitroglycérine du 05 au 06 juillet 2015.

³ Taper sur internet: 20200731- Dossier de presse- Le risque de pollution des sources Thil-Gamarde

Vous savez que la situation est une bombe à retardement pour nous-mêmes et nos enfants,

POURTANT VOUS

AUTORISEZ, PLANIFIEZ OU FINANCEZ

LA DESTRUCTION ET LA POLLUTION.

EN METTANT EN DANGER

la ressource en eau potable de Bordeaux-Métropole,

VOUS HYPOTHEQUEZ

nos conditions de vie.

Les associations signataires :

naturjalles



**ALERTE PESTICIDES
HAUTE GIRONDE**

**générations
FUTURES
Bordeaux**



**extinction
rebellion
BORDEAUX**



**ACTION
NON-VIOLENTE
COP21**



Aquitaine Alternatives